
Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
11, 12 ET 13 JUILLET 2023, HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)

Résolution n° 62/2023

TITRE: Soutien au développement d'Hockey Indigenou

OBJET: Santé, sports et loisirs

PROPOSEUR(E): Rachel Manitowabi, Cheffe, Première Nation non cédée de Wikwemikong, Ont.

COPROPOSEUR(E): David Pratt, mandataire, Nation crie de James Smith, Sask.

DÉCISION: Adoptée; 1 objection; 1 abstention

ATTENDU QUE :

- A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) :
- i. Article 24 (2) : Les autochtones ont le droit, en toute égalité, de jouir du meilleur état possible de santé physique et mentale. Les États prennent les mesures nécessaires en vue d'assurer progressivement la pleine réalisation de ce droit;
 - ii. Article 31 (1) : Les peuples autochtones ont le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur patrimoine culturel, leur savoir traditionnel et leurs expressions culturelles traditionnelles ainsi que les manifestations de leurs sciences, techniques et culture, y compris leurs ressources humaines et génétiques, leurs semences, leur pharmacopée, leur connaissance des propriétés de la faune et de la flore, leurs traditions orales, leur littérature, leur esthétique, leurs sports et leurs jeux traditionnels et leurs arts visuels et du spectacle. Ils ont également le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur propriété intellectuelle collective de ce patrimoine culturel, de ce savoir traditionnel et de ces expressions culturelles traditionnelles;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 13^e jour de juillet 2023 à Halifax (Nouvelle-Écosse)

JOANNA BERNARD, CHEFFE NATIONALE PAR INTÉRIM

62 – 2023
Page 1 de 3

- iii. Article 31 (2) : En concertation avec les peuples autochtones, les États prennent des mesures efficaces pour reconnaître ces droits et en protéger l'exercice.
- B. La Commission de vérité et réconciliation du Canada a lancé les Appels à l'action suivants :
- i. Appel à l'action n° 66, Programmes pour les jeunes : Nous demandons au gouvernement fédéral d'établir un financement pluriannuel destiné aux organisations communautaires œuvrant auprès des jeunes pour leur permettre d'offrir des programmes sur la réconciliation, et de mettre en place un réseau national de mise en commun de renseignements et de pratiques exemplaires;
 - ii. Appel à l'action n° 90 : Sports et réconciliation : Nous demandons au gouvernement fédéral de veiller à ce que les politiques, les initiatives et les programmes de portée nationale se rattachant aux sports intègrent les peuples autochtones; nous demandons, entre autres choses :
 - a. en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, un financement stable et l'accès à des programmes sportifs communautaires qui reflètent la diversité des cultures et les activités sportives traditionnelles des peuples autochtones;
 - b. un programme de développement d'athlètes d'élite pour les Autochtones;
 - c. des programmes pour les entraîneurs, les instructeurs et les autorités en matière de sports qui sont pertinents sur le plan culturel pour les peuples autochtones;
 - d. des programmes de sensibilisation et de formation sur la lutte contre le racisme.
- C. Hockey Indigenous est une entité sans but lucratif constituée en personne morale qui appartient entièrement (100 %) aux Premières Nations.
- D. L'objectif d'Hockey Indigenous est de promouvoir le hockey autochtone en Amérique du Nord et de donner une toute nouvelle orientation générationnelle à la responsabilisation des jeunes. L'organisme veut utiliser sa plateforme pour favoriser l'inclusion, la motivation et la confiance, stimuler l'estime de soi et contribuer à la formation d'athlètes en santé et polyvalents. En outre, il diffusera des nouvelles sur le hockey autochtone et l'évolution de sa mission de mettre fin à la discrimination et au racisme.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 13^e jour de juillet 2023 à Halifax (Nouvelle-Écosse)



- E. Les équipes et joueurs de hockey des Premières Nations cherchent sans cesse à renforcer leurs capacités, notamment sur le plan de l'entraînement, de l'équipement, de l'habillement, des entraîneurs, des déplacements, du mentorat, des officiels, des commandites, du financement et du soutien éducatif aux niveaux communautaire et individuel.
- F. Le sport communément appelé hockey sur glace est considéré et déclaré comme le sport d'hiver national du Canada par la *Loi sur les sports nationaux du Canada* du gouvernement fédéral. Le hockey est l'un des sports préférés des Canadiens, qui tire ses origines parmi les Autochtones, en particulier les Micmacs. L'évolution de ce sport a constamment été attribuée aux Micmacs, qui sont notamment considérés comme les inventeurs des bâtons de hockey.

POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'envoyer une lettre au gouvernement fédéral, à Hockey Canada et à d'autres ministères, organisations et personnes concernés pour leur demander des ressources financières pour aider Hockey Indigenoux à soutenir ses activités et son développement.
2. Demandent au gouvernement du Canada, à Hockey Canada, aux provinces et aux territoires de fournir à Hockey Indigenoux les fonds nécessaires pour l'élaboration de stratégies régionales et nationales, notamment une campagne de sensibilisation, un renforcement des capacités, une clinique des compétences de hockey pour les jeunes et une formation à la sensibilité culturelle dans le hockey pour informer les organismes de hockey appropriés au Canada.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 13^e jour de juillet 2023 à Halifax (Nouvelle-Écosse)



JOANNA BERNARD, CHEFFE NATIONALE PAR INTÉRIM

62 – 2023
Page 3 de 3